

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

02

OBJET : LANCEMENT DE LA DYNAMIQUE D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE

DELIBERATION APPROUEE PAR	Voix pour	Voix contre	<u>A l'unanimité</u>
	Abstention(s)	Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,
S'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE
M. Jean-Jacques NICOT
MME Sandrine RUHAUD
M. Nelson JESUS DE PEDRO
MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT
M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER
MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE
M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU
MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME VIRGINIE MESSMER

La Ville de Poissy mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière de santé publique, visant à promouvoir le bien-être de la population et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette dynamique s'est notamment traduite par la mise en place d'un Atelier Santé Ville dès 2010, puis par la signature d'un premier Contrat Local de Santé avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et les partenaires institutionnels concernés pour la période 2012-2018.

Cette première contractualisation a permis de structurer une démarche partenariale locale, de renforcer la coordination entre les acteurs du territoire et de développer des actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux besoins des habitants.

Souhaitant poursuivre cet engagement, la Ville a signé un second Contrat Local de Santé le 30 septembre 2021, articulé autour de plusieurs axes prioritaires :

- L'accès aux soins et l'accompagnement des parcours de santé ;
- La prévention et la promotion de la santé ;
- La santé et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des publics vulnérables ;
- La santé et les contextes environnementaux.

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été déployées sur le territoire, notamment en matière d'accompagnement des parcours de santé, de prévention des cancers, de santé mentale, de soutien à la parentalité, de santé des jeunes, de prévention auprès des publics vulnérables, de promotion du sport-santé ainsi que d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

La dynamique partenariale engagée avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et l'ensemble des acteurs locaux a permis de consolider l'action de la Ville en matière de santé publique et de répondre à plusieurs enjeux identifiés sur le territoire.

Aujourd'hui, la Ville de Poissy souhaite poursuivre son engagement en matière de santé publique en engageant, avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, une nouvelle contractualisation dans le cadre de l'élaboration d'un futur Contrat Local de Santé, en cohérence avec les orientations du Projet Régional de Santé 2023-2028.

Préalablement à cette nouvelle contractualisation, la réalisation d'un diagnostic territorial de santé constitue une étape indispensable. Véritable outil d'aide à la décision, celui-ci permettra d'actualiser la connaissance du territoire, d'identifier les besoins de santé de la population, de repérer les fragilités émergentes ou persistantes, d'évaluer l'adéquation entre les besoins identifiés et l'offre existante et de définir les priorités stratégiques du futur Contrat Local de Santé.

Cette démarche permettra ainsi de garantir que les futures actions engagées répondront de manière adaptée aux réalités locales, aux besoins spécifiques des habitants ainsi qu'aux enjeux sanitaires identifiés sur le territoire.

Compte tenu de la technicité de cet exercice, du volume de données à recueillir et à analyser ainsi que de la nécessité d'associer l'ensemble des partenaires concernés dans une démarche concertée, la Ville fera appel à un prestataire spécialisé afin d'accompagner la réalisation de ce diagnostic territorial de santé.

Le recours à cette expertise permettra de garantir une méthodologie rigoureuse, une analyse objectivée des données ainsi qu'une concertation structurée avec les acteurs du territoire, tout en permettant aux services municipaux de demeurer pleinement mobilisés sur leurs missions opérationnelles.

Par ailleurs, afin de favoriser une approche globale et cohérente des politiques publiques locales et d'optimiser les démarches d'observation territoriale, les travaux liés à ce diagnostic territorial de santé pourront, le cas échéant, être conduits en articulation avec l'Analyse des Besoins Sociaux portée par le Centre Communal d'Action Sociale, dans le respect des objectifs propres à chacune de ces démarches.

Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement renforcé de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France.

À ce titre, une enveloppe de 22 000 euros est d'ores et déjà mobilisée par l'Agence régionale de santé d'Île-de-

France afin de financer, au titre de l'ingénierie de projet, le poste de coordinatrice du CLS, en charge d'assurer le pilotage de la démarche, la coordination des actions ainsi que l'animation du partenariat territorial dans le cadre du futur Contrat local de santé (CLS).

Par ailleurs, une subvention complémentaire d'un montant maximal de 10 000 euros peut être sollicitée afin d'accompagner la réalisation et l'actualisation du diagnostic territorial de santé, étape préalable indispensable permettant d'adapter les futures actions aux besoins spécifiques de la population et aux enjeux identifiés sur le territoire.

Ce dispositif constitue une opportunité concrète de consolidation et de développement de la politique locale de santé portée par la Ville, en s'appuyant sur un accompagnement technique, méthodologique et financier structurant.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement de la démarche d'élaboration du futur Contrat Local de Santé de la Ville de Poissy ainsi que l'engagement des travaux préparatoires nécessaires à sa mise en œuvre.

-.-.-.-.-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1434-1 et suivants,

Vu la délibération n° 1 du 17 mai 2021, portant signature du Contrat local de santé,

Vu le projet d'avenant de prolongation au Contrat local de santé de Poissy 2023-2024,

Considérant l'implication de la commune de Poissy dans les politiques publiques de santé,

Considérant les actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et les acteurs locaux,

Considérant la volonté partagée des partenaires de poursuivre et renforcer cette dynamique territoriale de santé,

Considérant la nécessité d'élaborer un nouveau Contrat Local de Santé adapté aux enjeux actuels et futurs du territoire,

Considérant que l'élaboration de ce futur contrat nécessite la réalisation préalable d'un diagnostic territorial de santé permettant d'objectiver les besoins de la population, d'identifier les priorités locales de santé et de définir les orientations stratégiques du futur contrat,

Considérant que la réalisation de ce diagnostic nécessitera le recours à une expertise spécialisée,

Considérant que les travaux de diagnostic pourront être articulés, lorsque cela sera pertinent, avec l'Analyse des Besoins Sociaux conduite par le Centre Communal d'Action Sociale afin de renforcer la cohérence des politiques publiques locales,

Considérant les possibilités de financement mobilisables auprès de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le lancement de la démarche d'élaboration du futur Contrat Local de Santé de la Ville de Poissy, en partenariat avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et les acteurs concernés du territoire,

Article 2 :

D'approuver la réalisation d'un diagnostic territorial de santé préalable à l'élaboration de ce futur Contrat local de santé, qui pourra être mutualisé avec l'analyse des besoins sociaux du territoire, qui sera coordonnée par le CCAS,

Article 3 :

D'autoriser le recours à un prestataire spécialisé pour accompagner la réalisation du diagnostic territorial de santé,

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire à solliciter toute subvention ou participation financière auprès de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou de tout autre organisme susceptible d'accompagner cette démarche ainsi que l'ensemble des actions qui en découleront,

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles – <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral, et de sa publication ou de sa notification.

Article 6 :

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère Régionale d'Île-de France**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 01/07/2026